

**Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage».**

(motion acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 28 mai 2001, dans le rapport M-330A)

*MOTION*

Considérant:

- que les immeubles locatifs appartenant à la Ville ne sont pas tous équipés des conteneurs verts pour les déchets compostables;
- que le tri des divers déchets ménagers permet de réelles économies d'enlèvement, de transport et de traitement par rapport aux coûts des déchets mélangés;
- que le tri séparé des déchets compostables permet pour ceux-ci une valorisation par la possibilité de leur réutilisation par la Ville sous forme de compost pour les parcs publics,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'équiper tous les immeubles de son parc locatif disposant des locaux adéquats de conteneurs pour les déchets ménagers compostables;
- d'aménager le petit espace nécessaire dans les immeubles où celui-ci n'est pas encore existant;
- d'informer les concierges en conséquence;
- d'équiper tous les bâtiments publics de la Ville générant des déchets compostables (restaurants, centres sportifs, équipements sociaux ou culturels, etc.) d'équipements permettant la collecte ou le compostage de ces déchets.